



Paris, le 8 décembre 2011

Motion du HCTISN

Le HCTISN attire l'attention du Premier Ministre et des ministres ayant compétence en matière de sécurité nucléaire sur l'inadaptation des moyens de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR), placée au sein de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), pour assurer l'ensemble des tâches de secrétariat technique du HCTISN, en sus de ses missions, elles-mêmes en forte progression.

Eu égard au surcroît d'activité du HCTISN, induit en particulier par le suivi du processus d'évaluations complémentaires de sûreté mais également par la montée en puissance des travaux de cette jeune instance, le Haut comité souhaite qu'un renfort en personnel puisse être affecté d'urgence à ce service dont il tient à saluer la compétence et le dévouement de ses agents mais dont l'engagement ne peut dépasser des limites raisonnables.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents ; MM. Laurent Michel et Philippe Jamet, membres du HCTISN, représentant respectivement la direction générale de la prévention des risques et l'Autorité de sûreté nucléaire, n'ont pas pris part au vote.